

Arts, Lettres, Langues Mention : Langues, Littératures, Civilisations étrangères et régionales Spécialité: Catalan

RNCP10660 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	136
Code(s) ROME	G1201, E1103, M1601, E1108
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Toulouse Jean Jaurès

<http://www.univ-tlse2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Dans le domaine de la communication, ces diplômés organisent et mettent en place des actions de communication, préparent les contenus de la communication (recueil, évaluation, rédaction,...), réalisent des supports de communication écrits, visuels, audiovisuel, planifient la réalisation matérielle et logistique des actions, produits et supports de communication (diffusion, exposition, distribution,...), vérifient la conformité et la qualité de l'information diffusée, conseillent et apportent un appui technique aux services internes dans leurs actions de communication.
- Dans le domaine de la traduction et l'interprétation, ils transposent tout type de discours ou documentation.
- Dans le domaine du tourisme, ils conçoivent des visites guidées par le repérage des lieux, la préparation des commentaires. Ils présentent les particularités géographiques, historiques et culturelles des lieux et adaptent les commentaires. Ils actualisent l'affichage, les informations, les plaquettes publicitaires mises à la disposition des visiteurs.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités attestées:

- communiquer en catalan à l'écrit et à l'oral
- posséder une bonne connaissance de la littérature, de la civilisation et de l'art catalan
- posséder des capacités d'analyse et de critique de documents variés en catalan (texte, image...)
- rédiger et mettre en forme des supports de communication en respectant les normes rédactionnelles

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

secteurs de la communication, de la traduction et du tourisme

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire de ce diplôme peut prétendre aux emplois suivants :

- métiers de la communication, relations publiques, médiateur culturel.

- métiers de la traduction (interprétariat, traduction d'ouvrages...)
- métiers du tourisme, secrétariat en langue étrangère

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 671 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) L2X60 — Agents d'accueil et d'information · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X81 — Interprètes · tension 2/5 (Faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	50 974
Jugés difficiles à recruter	20 %
Emplois saisonniers	39 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement J6X90 — Cadres des transports et du tourisme L2X60 — Agents d'accueil et d'information L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) U0X80 — Assistants de la communication U0X81 — Interprètes U0X90 — Cadres de la communication

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/10660/>